

# MAIRIE



de  
**CASSAGNES**  
Département du Lot -  
Canton de Puy l'Evêque

## COMPTE-RENDU

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mardi 27 novembre 2018 à 20 h 30

L'an deux mille dix-huit et le vingt-sept novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 22 novembre 2018, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Présents :</b> Monsieur LANDIECH, Madame DACHARY, Madame DESSAINT, Monsieur ASTOUL, Monsieur CAYROL, Monsieur MAQUIN
• en exercice: 9	
• présents : 6	<b>Absents :</b> Monsieur VIEILLARD
• votants : 8	<b>Excusés :</b>
	<b>Secrétaire de séance :</b> Madame DESSAINT

**Date d'affichage :** jeudi 22 novembre 2018

#### **OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.**

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

#### **DELIBERATIONS DU CONSEIL :**

##### **2018\_0017BIS Vote de crédits supplémentaires - Régularisation achat terrains Monsieur et Madame EMMS :**

**Le présent document porte rectification de la délibération référencée 2018\_0017 du 27 novembre 2018 pour motif d'erreur matérielle :**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une acquisition par la commune de deux parcelles de terrain au lieu dit Les Devezes auprès de Monsieur et Madame EMMS a été enregistrée par acte

notarié en date du 15/06/2005 par devant Maître Serge GUERIN, notaire à Puy l'Evêque, pour un prix de 151,80 Euros. Monsieur et Madame EMMS se sont présentés en mairie ce mois d'octobre 2018 pour signifier que ledit versement au titre de cette vente ne leur est jamais parvenu. Après constatation de l'absence de cette opération sur les registres comptables de la commune, Monsieur le maire explique qu'il convient de régulariser cette situation et que, dans ce sens, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

<b>FONCTIONNEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
023 (042)	Virement à la section d'investissement	151.80	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	-151.80	
<b>TOTAL :</b>		<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>INVESTISSEMENT :</b>		<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
2151 - 91	Réseaux de voirie	151.80	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		151.80
<b>TOTAL :</b>		<b>151.80</b>	<b>151.80</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>151.80</b>	<b>151.80</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### **QUESTIONS DIVERSES :**

- Monsieur le maire expose au Conseil municipal que dans le cadre de la réforme du système de liste électorale et la mise en place du répertoire unique, il est nécessaire de composer une commission compétente pour exercer un contrôle a posteriori des décisions du maire en matière d'inscription et de radiation des électeurs. Pour les communes de moins de 1000 habitants, ladite commission est composée d'un délégué de l'administration, un délégué du Tribunal de Grande Instance et un Conseiller municipal. Il convient donc de transmettre à Monsieur le Prefet la liste des Conseillers municipaux éligibles et prêts à participer à ces travaux. Après concertation et selon les critères requis, Monsieur William CAYROL est inscrit sur la liste qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Lot.
- Monsieur le maire présente au Conseil municipal la demande de subvention formulée le 29/10/2018 par l'APE du Collège d'Olt de Puy l'Evêque et le compte rendu de l'assemblée générale du 20/09/2018 qui l'accompagne. Cette demande de subvention, au titre de 3 enfants de la commune scolarisés dans ledit établissement, porte sur plusieurs projets organisés pour l'année scolaire 2018-2019 et notamment un voyage éducatif à Banyuls, un voyage éducatif en Normandie et plusieurs activités en EPI. Le Conseil municipal note le caractère incomplet de la demande qui ne présente aucun élément comptable ni montant souhaité par élève. Il est convenu que l'APE réitère sa demande de manière exhaustive.
- Monsieur le maire rapporte au Conseil municipal que le logement vieillissant de la salle des fêtes actuellement loué par Monsieur André GARRIGUE est particulièrement énergivore et nécessiterait des travaux d'actualisation des performances énergétiques. Monsieur le maire affirme également que, certains dispositifs de chauffage étant en panne, il est urgent de procéder à leur remplacement pour le confort de l'occupant. Des devis sont présentés dans ce sens pour le remplacement de l'ensemble du système de chauffage obsolète. Il est convenu que des études et devis portant sur l'isolation dudit logement seront également réalisés et que, une fois le dossier

complet, des demandes de subventions pourront, avec l'accord du Conseil municipal, être formulées auprès des organismes compétents.

- Le Conseil municipal évoque les problèmes d'isolation phonique de la salle des fêtes et propose de réaliser des devis dans le sens de l'amélioration de ce point.

La séance est levée à 22h30.